

**Concernant les mesures envisagées pour répondre aux
débordements de comportement en 1-2P**

Mesdames, Messieurs, en vos titres et fonctions,

Notre association professionnelle AVEP1 et la SPV ont assisté, le vendredi 3 juillet, à la présentation des mesures envisagées pour répondre aux débordements de comportement en 1-2P. Pour rappel, ces mesures font suite à une pétition, puis une forte mobilisation en juin 2025. Ces deux événements ont poussé la DGEO à considérer sérieusement ce sujet et à proposer, dans un premier temps, des rencontres avec les syndicats et les services concernés par la problématique.

Bien que le calendrier annoncé n'ait pas été respecté, la SPV salue néanmoins la reconnaissance des besoins spécifiques pour le cycle 1, et plus particulièrement ceux des 1-2P. La SPV et l'AVEP1 encouragent la DGEO à poursuivre dans cette voie, sans baisser en intensité ni renoncer à remettre en question les mesures qui seront mises en place. En effet, trop souvent, les établissements modifient leur manière de faire ou d'octroyer des ressources, mais manquent ensuite du recul et du temps nécessaires pour évaluer ce fonctionnement. À plusieurs reprises, nous avons demandé des bilans sur des mesures qui n'ont jamais été réalisés, notamment pour la LEO et les MATAS ; ceux-ci ont tardé à venir, alors que nous aurions pu ajuster ces dispositifs bien plus rapidement.

Selon l'AVEP1 et la SPV, ces mesures présentées entreront en vigueur sous réserve de l'adoption du budget 2027 par le Grand Conseil. Il n'existe donc pas de réelle négociation possible sur ces éléments exposés lors de la séance du 3 juillet. La SPV regrette, une fois de plus, un processus de négociation court-circuité par le DEF. Nous souhaitons néanmoins insister ici sur les éléments qui nous paraissent essentiels au bon fonctionnement de ces mesures.

Nous attendons une transparence totale sur le financement de ces mesures et nous nous opposerons à toute volonté de réallocation de ressources.

Mesure 1 - Augmentation du taux d'attribution des périodes PET

L'introduction des périodes PET pour les élèves de 1-2P est une expérience positive, mais largement insuffisante. La SPV et l'AVEP1 saluent la volonté de la DGEO de continuer à augmenter ce taux, afin qu'il réponde mieux aux besoins spécifiques de cette transition famille-école, jusqu'ici passée sous silence et dont l'importance a été sous-estimée. Elles demandent cependant un réel contrôle de l'attribution de ces périodes et de leur nombre exact. Ces périodes doivent être données par des enseignant·es formé·es. Les enseignant·es - au moins celles et ceux qui travaillent en 1-2P - doivent être informé·es de manière transparente de l'utilisation de ces ressources, et ce chaque année scolaire.

Mesure 2 - Octroi provisoire de MR

L'octroi provisoire de MR répond à une demande formelle de l'AVEP1, de la SPV, ainsi qu'à celle formulée dans la pétition. Comme c'est souvent le cas lorsque la demande émane des enseignant·es, celle-ci est remise en question. Cet octroi ne doit donc pas devenir un parcours du combattant, où l'enseignant·e se retrouve face à une montagne de documents administratifs à remplir pour justifier dans le détail sa demande d'aide. La SPV et l'AVEP1 demandent formellement que les trois critères explicités par la DGEO soient les seuls et uniques, et qu'ils ne nécessitent ni explication ni justification supplémentaire.

Mesure 3 - Octroi de mesures renforcées

Cette mesure ne semble pas concerner uniquement les classes de 1-2P, ni même le seul cycle 1. En effet, les PES ne peuvent généralement pas être établies avant la 3P, alors qu'elles sont nécessaires pour obtenir d'éventuelles MR. Nous demandons donc que des MR puissent être octroyées au cycle 1 sur la base des signalements effectués en 1P.

Mesure 4 - Renforcement de l'aide à l'intégration

La SPV et l'AVEP1 saluent l'augmentation des périodes d'AI non-ciblée. Là encore, les pratiques sont diverses selon les établissements et les retours du terrain divergent quant à l'attribution de cette aide à l'intégration. Trop de périodes se retrouvent au cycle 2, voire au cycle 3 dans les établissements mixtes. Un contrôle de l'attribution de ces périodes est donc demandé afin de prévenir ce type de report vers d'autres cycles.

Mesure 5 - Actualisation du modèle cantonal du règlement interne de l'établissement

La SPV et l'AVEP1 doutent de la portée de cette mesure, qui ne concerne pas le groupe classe. Ce règlement pourrait néanmoins amener les directions à mieux assumer leur responsabilité face aux parents virulents, et à rappeler le rôle éducatif des parents.

Mesure 6 - Espaces-ressources

Encore une fois, l'espace-ressource fonctionne de manière spécifique selon la situation, le contexte, la typologie de l'établissement. Ce n'est en aucun cas une recette miracle applicable telle quelle partout. La SPV et l'AVEP1 demandent donc un bilan de ces espaces-ressources dès la première année de mise en oeuvre afin d'évaluer l'impact réel sur les classes de 1-2P et le nombre de classe de 1-2P qui en ont bénéficié.

Mesure 7 - Cycle de 4 formations et conférences négociées

La formation constitue une solution indirecte qui repose sur les enseignant·es. Or, face à une surcharge de travail due à une gestion de classe complexe, le temps et l'énergie manquent pour se former davantage. Au delà de la formation, c'est bien souvent le manque de soutien des directions qui pèse le plus sur les collègues du terrain. Se voir proposer une formation lorsqu'on est à bout face à des élèves particulièrement difficiles ne traduit pas un manque de compétence. C'est bien souvent le résultat d'un cumul de situations complexes qui finit par mettre les professionnels en difficulté. Le soutien de la

direction est d'autant plus important, même si celle-ci se trouve elle-même impuissante face à la situation. La formation devrait, quant à elle, intervenir en amont.

Mesure 8 - Protocole en cas de débordements de comportement

La pratique actuelle tend déjà vers cette solution. Néanmoins, le sentiment partagé des collègues concerne davantage le manque d'implication des parents dans ce protocole. Les directions peinent à responsabiliser les parents et à les renvoyer à leur rôle éducatif. La SPV et l'AVEP1 demandent que ce protocole soit standardisé et accompagné de règles d'application claires : qui est garant du protocole (la direction), combien de déclenchements sont nécessaires avant de convoquer les parents, quelles conséquences si le comportement ne change pas, quel bilan à 2-3 mois, ... Par ailleurs, la SPV revendique une annonce systématique de toute forme de violence à l'encontre du personnel.

Mesure 9 - Brochure sur l'absentéisme

La SPV et l'AVEP1 doutent de l'impact réel de cette mesure dans les classes, pour le cycle 1, et ne peut donc s'y positionner favorablement.

Demandes complémentaires

En marge de ces recommandations, la SPV et l'AVEP1 proposent de formaliser les aides lorsque les effectifs de classe dépassent durablement de deux unités, soit dès 22 élèves (et non 23 comme l'interprètent certains établissements) conformément à l'article 61 du RLEO. Les directions se montrent en effet réticentes à mettre des mesures d'aide et du co-enseignement dans ces situations, qui ne sont pourtant pas si nombreuses en regard des dernières statistiques. Cette directive pourrait en outre être étendue aux 1-2P dès que l'effectif des 1P atteint ou dépasse 11 élèves. La SPV et l'AVEP1 demandent formellement une directive allant dans ce sens.

Par ailleurs, elles demandent depuis de nombreuses années un monitoring des absences des enseignant·es, car le véritable problème se situe là : l'épuisement du corps enseignant. Le Département ne mesure pas le nombre de collègues actuellement en arrêt, sans même parler du problème des remplaçant·es que cela implique. Les mesures censées prendre soin des collaborateurs·trices peinent à se faire sentir sur le terrain et restent peu accessibles, peu visibles, peu connues des employé·es.

En vous remerciant pour votre attention et la future prise en compte de nos demandes, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, en vos titres et fonctions, nos meilleures salutations.

Lucie Kemmling
Co-Présidente SPV

Sophie Bähni
Présidente AVEP1